



Journal de la session - décembre 2008

Les chiffres ont été à l'honneur durant cette semaine parlementaire. L'examen de détail du budget 2009 a abouti à son acceptation quasi unanime. La nouvelle loi fiscale allègera encore le poids des impôts. Le décret sur l'électricité tentera de clarifier et de modérer, à termes, les hausses de tarifs. Plus d'un milliard pour la protection en cas de dangers naturels a été décidé en plus de divers autres travaux. Une fois de plus, les parlementaires ont examiné un très grand nombre de dossiers.

Philippe de Preux est un président de la commission des finances (COFI) très satisfait, les propositions de la commission qu'il préside ont toutes été acceptées par le Parlement. Ce n'est pas moins de 104 amendements au budget 2009 qui ont été traités. Deux grandes mesures ressortent par rapport au projet initial du Gouvernement: la réduction de 1,5 millions sur les salaires des fonctionnaires et 2 millions à retrancher sur le point « honoraires et prestations de services ».

Les charges de personnel ne cessent d'augmenter, notamment par la hausse des effectifs. Le Conseil d'Etat proposait de passer de 567,6 millions en 2008 à 602,5 millions en 2009, finalement ce ne sera « que » 601 millions. L'autre élément de hausse contesté porte sur les mandats externes. « *Il y a des mandats qui peuvent être remplis par l'administration...* » Philippe de Preux est clair, ce n'est pas en

coupant un peu ce poste qu'on met en péril l'économie cantonale. 17% de hausse sur 4 ans c'est beaucoup trop, la multiplication des avis de droit n'est pas des plus utile. Au final, les deux millions de réduction proposés par la COFI ont largement été acceptés par le Grand Conseil.

Pour terminer la législature, les députés ont octroyé à leurs successeurs une augmentation. Le futur Parlement coûtera 205'000.- par année de plus. Le dernier ajustement avait eu lieu en 2002.



Philippe de Preux, le président de la COFI a été largement suivi durant cette session.

Loi fiscale

« *La pression fiscale aura baissé de 120 millions en l'espace de 6 mois.* » Jacques Roland Coudray est également un président de commission satisfait. Après les divers ajustements fiscaux déjà réalisés, la nouvelle loi abaisse encore un peu la charge fiscale. Jean-René Fournier proposait des allègements à hauteur de 31 millions, ce qui était selon lui la marge de manœuvre encore à disposition.

Au final le projet initial du Gouvernement et de la Commission a connu un profond remaniement. Les



mesures ciblées ont été réduites comme peau de chagrin pour être remplacées par une augmentation substantielle des déductions pour enfants et jeunes en formation. Le GRL regrette amèrement que la majorité du Parlement ait décidé de ne traiter ces modifications qu'en une seule lecture. D'autres pistes, comme l'augmentation des déductions pour les frais d'entretien des immeubles auraient pu être traitées en 2ème lecture. Le GRL a néanmoins accepté ce projet d'allègement fiscal puisque ce dernier était une priorité de notre action politique.

Ces mesures entreront en vigueur dès 2009 et en 2010 des déductions supplémentaires seront possibles pour les travaux de rénovations des bâtiments.

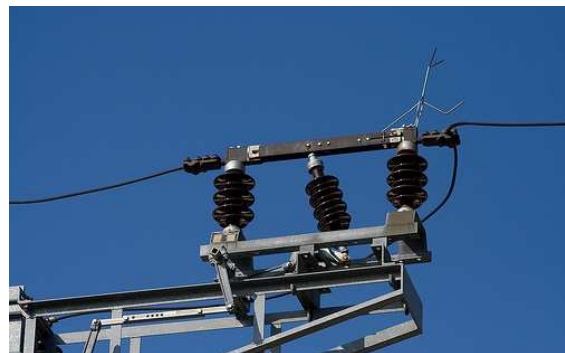
Décret sur l'électricité

La nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité fait couler beaucoup d'encre, car elle engendre de larges hausses des tarifs. Le Conseil fédéral est d'ailleurs intervenu en gelant certaines mesures. Le Grand Conseil s'est lui penché sur le décret cantonal d'application.

André Vernay, le porte parole du GRL a salué la volonté du Gouvernement de clarifier un peu la situation et de moderniser ce domaine. Trois objectifs sont à réaliser par ce décret: réduire le nombre de distributeurs, unifier la présentation des tarifs et contrôler la hausse des coûts.

Au final, ces objectifs sont presque atteints. Les propositions de la commission présidée par Jacques-Roland Coudray ont été suivies en ce

qui concerne la clarification de la présentation des tarifs. Les distributeurs devront utiliser une grille unifiée, car aujourd'hui, c'est une jungle incompréhensible. L'Etat pourra également intervenir si les tarifs sont trop éloignés de la moyenne cantonale. Par contre, il n'est pas sûr que la diminution du nombre de distributeurs, 66 aujourd'hui, puisse se faire rapidement. Le compromis trouvé qui donne au Conseil d'Etat le pouvoir d'inciter, mais non d'obliger à la fusion des réseaux de distribution, satisfait le Haut-Valais, mais permettra-t-il une gestion moderne ?



L'électricité un sujet de tension...

Politique régionale

La loi sur la politique régionale est sous toit. Le Parlement a accepté le projet en deuxième lecture. Les huit régions actuelles seront remplacées par trois. C'est un pas de plus dans la modernisation des structures de notre canton, mais le processus est long et compliqué comme l'a reconnu le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Le Haut-Valais sera regroupé en une seule région, elle sera opérationnelle dès 2009 puisqu'il a anticipé cette réorganisation. Pour le Bas la question restait ouverte entre une



seule ou deux régions. Les députés ont rapidement tranché pour deux. Ainsi le découpage des régions socio-économique reprend celui des régions constitutionnelles : Sierre, Hérens, Sion et Conthey d'une part et Entremont, Martigny, St-Maurice et Monthey de l'autre. L'avenir nous dira si cela correspond aux réalités économiques valaisannes.

Protection des dangers naturels

1,2 Milliard d'ici 2020, c'est le plus grand crédit-cadre voté par le Parlement valaisan. Déduction faite des subventions fédérales, ce seront entre 400 et 550 millions (selon le taux de subventionnement fédéral définitif) qu'il en coûtera au canton et aux communes pour améliorer la sécurité.

« *Ce n'est pas un chèque en blanc au Gouvernement* ». Philippe de Preux a été très clair. Chaque décision concrète fera l'objet d'un débat parlementaire. Willy Giroud, le porte-parole du groupe GRL a reçu des assurances : dans le cadre de la troisième correction du Rhône, toutes les études nécessaires seront faites et les différentes variantes étudiées.

Assainissements routiers

Le centre de Bitsch pour 7,1 millions et l'Avenue de la Gare de Naters pour 1,8 millions seront assainis. Le Grand Conseil en a décidé ainsi. Christophe Claivaz, au nom du GRL, s'est interrogé sur la cohérence de la gestion des routes nationales et cantonales. On construit de larges artères et quelques années après on assainit en rétrécissant... S'il ne conteste pas les travaux en termes de sécurité, il doute des mesures de

réduction du bruit : « *ça va pas mieux, mais plus longtemps..* », pour parodier une célèbre publicité.

Parc régional du Binntal

La région de Binn aura son parc régional. Ce projet est vital pour l'économie régionale. Le crédit a été accepté par le Parlement. Des soucis concernant les frais de fonctionnement sur la durée se sont faits jour. Aldo Resenterra regrette, au nom du GRL, que le Gouvernement n'ait pas de vision à long terme et qu'il n'existe pas de plan global. Nous n'avons pas la capacité de financer d'innombrables parcs régionaux.



Le Binntal une région idéale pour communier avec la nature.

Palladium de Champéry

La commission de gestion s'est penchée sur le Centre national suisse de sports de glace. « *La situation est précaire, mais pas désespérée* ». Christophe Perruchoud, qui s'exprimait au nom du GRL, résume



bien la situation. Il est évident qu'une patinoire, un centre sportif ne sont pas rentables. Toutefois 800'000.- de déficit annuel de fonctionnement c'est beaucoup. Pour Claude Roch, le Palladium doit continuer à vivre. Le canton poursuivra son soutien en puisant dans le budget ordinaire.

La commission de gestion demande à l'inspection des finances d'aller jeter un œil à la Sportarena de Loèche-les-bains pour voir si la situation est similaire.



Malgré les difficultés du Palladium, le curling a encore de beaux jours à Champéry.

De tout un peu

Les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) ont également été passées sous la loupe. La commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (écoles qui concernent le Valais) a déposé son rapport. Manu Maye, pour le GRL, résume bien la situation: « *Seul, nous n'avons pas la masse critique...* » et nous avons besoin de ces écoles.

André Vernay a défendu la BCV et ses dirigeants face aux attaques de la gauche, « *la BCV n'est pas l'UBS* ».

Le dossier du terrain de motocross du Verney à Martigny est réouvert. Un postulat d'Aldo Resenterra et consort a été accepté. Le canton s'approchera à nouveau de la commune de Martigny pour voir ce qu'il est possible de faire.

Mathieu Fardel a échoué de justesse dans sa tentative de donner aux législatifs communaux la compétence d'introduire le droit d'initiative communale. C'est le président du Grand Conseil Paul-André Roux qui a tranché en défaveur de sa proposition suite à l'égalité du Parlement.

Christophe Perruchoud a interpellé le Gouvernement sur la Lex Koller. La communication est déficiente en la matière, les personnes intéressées par la vente d'immeubles aux étrangers sont dans le flou. Le Conseiller d'Etat Cina a toutefois répondu à sa question précise: depuis 10 ans, 1037 propriétés étrangères ont été revendues à des Suisses. Elles n'ont jamais été réintroduites dans les quotas et il y a 1200 dossiers en attente...

Enfin, Claude Roch a défendu, au nom du Conseil d'Etat, les accords bilatéraux. La votation du 8 février prochain a une grande importance aussi pour le Valais et nous devons soutenir ces accords.

Pierrot Métrailler